

# REGLEMENT DU BREVET FEDERAL

## INITIATEUR SKI DE RANDONNEE

### NIVEAU 2

Approuvé au CA du 07/03/2026

*Dans ce document, les termes initiateur, stagiaire, pratiquant, formateur, candidat ou évaluateur désignent aussi bien des hommes que des femmes.*

## Règlement du brevet fédéral initiateur ski de randonnée niveau 2

L'échelle de cotation utilisée dans ce document est celle de Volodia Shahshahani.

C'est une échelle ouverte comportant cinq grands niveaux, le deuxième chiffre correspond à l'exposition de la sortie.

- **Ski 1.** Niveau initiation : il s'agit de ski sur terrain alpin et non de ski nordique. Les pentes n'excèdent pas 30°, les passages ne sont pas trop étroits, le dénivelé est inférieur à 800 m, l'exposition n'est pas importante et en général le risque d'avalanche est faible.
- **Ski 2.** Peu de difficultés techniques : pas de pentes raides (35° au maximum) mais le dénivelé comme l'exposition à la chute ou le danger objectif peuvent être importants.
- **Ski 3.** Entrée dans le ski-alpinisme : passages techniques, pentes longues à 35°, passages très courts jusqu'à 40-45°. Forêts assez denses même avec pentes faibles, chemins forestiers raides.
- **Ski 4.** Ski de couloir ou pente raide : 40 à 45° soutenu (plus de 200 m). Terrains de moyenne montagne très accidentés ou forêts très denses même avec pentes modérées.
- **Ski 5.** Pentas très raides : à partir de 45° très long (plus de 300 m), sinon à partir de 50° sur 100 m.

## Article 1 - Objet

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée de niveau 2.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## Article 2 - Compétences

L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour encadrer en ski de randonnée c'est-à-dire :

- Initier des licenciés sur des courses de cotation 2.3 maximum
- Encadrer un groupe de 8 personnes maximum sur des sorties à la journée hors terrain glacière
- Développer les compétences des licenciés pour évoluer en ski hors-piste en phase de montée comme en descente toute neige tout terrain.
- Intégrer son action dans le cadre fédéral

Le référentiel de compétences est précisé en annexe.

## Article 3 - Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir ce brevet, le candidat doit avoir :

- participé au stage fédéral initiateur ski de randonnée niveau 2
- satisfait aux évaluations de cette formation

## Article 4 - Exigences préalables à l'entrée en formation

*Les exigences préalables à l'entrée en formation sont :*

- Être âgé de 18 ans minimum le premier jour de la formation
- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de 1er niveau de secourisme (PSC ou équivalent)
- Être titulaire du brevet fédéral d'initiateur moyenne montagne niveau 2 à jour de sa formation continue
- Avoir réalisé depuis l'obtention du BF Initiateur moyenne montagne niveau 2 :
  - En situation d'autonomie :
    - \*3 sorties de cotation 2 minimum avec 1000 m de dénivelé positif
    - \*2 sorties de cotation 3 avec 1200 m de dénivelé positif
  - En co-encadrement : 3 sorties de cotation 2 avec 1000 m de dénivelé positif

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

La validation de ces courses en autonomie et en co-encadrement est attestée par le président du club, du CT ou de la ligue du candidat, en se basant sur l'expérience du candidat via un outil de saisie fédéral.

Cette liste de courses atteste, entre autres, d'un niveau de pratique personnel permettant de :

- Justifier d'un niveau minimum en ski alpin : évoluer en toute neige et tout terrain
- Être autonome, connaître et maîtriser le matériel de ski de randonnée
- Être autonome, maîtriser les techniques et gérer sa sécurité en milieu enneigé

-Le stagiaire devra fournir au département Formation un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois.

Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme.

## Article 5 - Évaluation

L'évaluation de la formation en stage fédéral d'initiateur ski de randonnée niveau 2 est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences visées à l'article 2.

Elle repose sur 3 épreuves évaluées en contrôle continu :

- ☐ La préparation et l'encadrement d'une sortie en ski de randonnée sur des courses de cotation 2.3 maximum
- ☐ Une recherche DVA
- ☐ Une confirmation du niveau minimum en ski de randonnée en toute neige et tout terrain

## Article 6 - Formation continue

Des sessions de formation continue sont accessibles aux initiateurs ski de randonnée de niveau 2 dans l'objectif de maintenir, approfondir ou développer leurs compétences. Le délai s'écoulant entre deux participations validées à des sessions de formation continue ne peut excéder 4 ans. A défaut, les prérogatives d'encadrement et les droits attachés au brevet d'animateur ski de randonnée de niveau 2 sont suspendus dans le cadre fédéral.

## Article 7 - VAE fédérale

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Le candidat doit satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation précisées à l'article 4, faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2 et qu'il dispose d'une expérience significative de pratique personnelle et d'encadrement définie en annexe.

L'obtention du brevet fédéral par la VAE est acquise après participation à une session de formation continue dudit brevet.

## Article 8 – Équivalences fédérales

Les personnes titulaires du BF Initiateur ski-alpinisme à jour de leur formation continue peuvent demander l'équivalence du brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée de niveau 2 dans les 4 ans après publication de ce règlement.

La demande d'équivalence est à adresser à la FFME au moyen du formulaire en ligne.

## Article 9 – Équivalences conditionnelles

La FFME reconnaît au titulaire du Diplôme d'État Moniteur de ski Alpin, au titulaire du DE d'Alpinisme Guide de Haute Montagne ou au titulaire de l'attestation de formation Aspi3 du d'Alpinisme-Guide de Haute Montagne, l'équivalence avec le Brevet Fédéral Initiateur ski de randonnée de niveau 2 sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité.

La FFME reconnaît aux membres et aux anciens membres des ENAM/ENAF l'équivalence avec le brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée niveau 2 sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité.

La FFME reconnaît aux membres et aux anciens membres de l'équipe de France de ski alpinisme l'équivalence avec le brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée niveau 2 sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité et après avis du directeur des Equipes de France de ski alpinisme et du DTN.

La demande d'équivalence est à adresser à la FFME au moyen du formulaire en ligne.

## Article 10 - Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le service chargé de la Formation à la FFME et publiées sur le centre de ressources fédérales.

## Article 11 - Abrogation des anciens textes

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Le règlement du brevet fédéral “d’initiateur ski alpinisme” est abrogé à compter du 01/09/2026.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046  
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

# ANNEXES AU REGLEMENT DU BREVET FEDERAL INITIATEUR SKI DE RANDONNEE DE NIVEAU 2

Approuvé au CA du 07/03/2026

*Dans ce document, les termes initiateur, stagiaire, formateur, pratiquant, licencié, candidat ou évaluateur désignent aussi bien des hommes que des femmes.*

## Table des matières

|                                                                                          |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION .....</b>                         | <b>2</b> |
| <b>ANNEXE 2 : MODALITES D'EVALUATION .....</b>                                           | <b>2</b> |
| <b>ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES .....</b>                                       | <b>3</b> |
| <b>ANNEXE 4 : MODALITES D'ORGANISATION ET D'EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE.....</b> | <b>6</b> |

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation d'initiateur ski de randonnée niveau 2 peut être déléguée aux ligues FFME.

- L'équipe pédagogique comprend au moins un Instructeur montagne, titulaire d'un diplôme d'État de ski alpin, d'un diplôme d'État d'Alpinisme-Guide de Haute Montagne. Il peut être assisté par 1 ou plusieurs formateurs fédéraux ayant au minimum un brevet fédéral de niveau équivalent à celui visé par la formation.
- Le nombre de stagiaires est de 10 maximum pour 2 formateurs ou de 6 maximum pour 1 seul formateur (Instructeur Montagne)
- Durée minimale : 28 h, réparties sur 4 jours fractionnables
- Moyens nécessaires : site de montagne propice à l'enseignement collectif, salle de cours. Terrain permettant le choix de sorties de difficultés variés jusqu'à la cotation 2.3 (référence cotation Toponeige Volodia Shahshahani). Terrain enneigé en période hivernale

## ANNEXE 2 : MODALITES D'EVALUATION

Elle repose sur 3 épreuves évaluées en contrôle continu à partir d'une grille d'observation fournie par la fédération.

- ☐ La mise en place et l'encadrement de 2 ateliers pédagogiques à thèmes
- ☐ La préparation et l'encadrement d'une sortie en ski de randonnée jusqu'à la cotation 2.3
- ☐ Une recherche DVA (multi victimes en moins de 12 minutes)

Le candidat obtient le brevet dès lors qu'il valide les 3 épreuves. En cas d'échec partiel, l'équipe pédagogique lui propose des possibilités de rattrapage sur d'autres sessions de formation ou au sein de son club. L'instructeur Montagne en charge de la formation est le seul décideur final du résultat de chaque stagiaire.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES

### Compétences générales

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité</b>                   | <b>Encadre, initie sous la forme d'ateliers et en montagne pour un public de club FFME</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Terrain sur lequel les compétences sont certifiées</b>                      | <b>Itinéraires enneigés en montagne ou haute montagne présentant peu de difficultés techniques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Être capable (Ec) d'amener les licenciés à pratiquer en autonomie</b>       | Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome (sortie jusqu'à la cotation 2.3.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>EC d'amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable</b> | Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> <li>- montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite,</li> <li>- prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et parties prenantes et de l'environnement</li> <li>- informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération</li> </ul>                                                                                                                       |
|                                                                                | Règles de bonne conduite en montagne :<br>Respecte et fait respecter les restrictions d'utilisation, les règles d'accès aux itinéraires en station, les accès et les propriétés, les autres utilisateurs et parties prenantes, le calme et la propreté du site, la végétation, la faune sauvage...                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                | Connaît la réglementation de l'encadrement en ski de randonnée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                | Observe et encourage une pratique responsable en termes de santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors de la préparation de la sortie prévient les situations à risque et anticipe leur prise en charge ;</li> <li>- adapte le niveau d'activité aux capacités physiques du moment des participants ;</li> <li>- respecte l'éthique sportive, s'interdit d'utiliser ou de favoriser l'usage de substances dopantes ou prohibées ainsi que l'utilisation de thérapeutiques susceptibles de modifier la performance sportive aux dépens de la santé.</li> </ul> |

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## Compétences techniques

| Niveau d'intervention                                            | Réalise efficacement les démonstrations techniques base en ski de randonnée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Terrain sur lequel les compétences sont certifiées               | Itinéraires enneigés en montagne ou haute montagne présentant peu de difficultés techniques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Ec d'assurer sa propre sécurité et celle des participants</b> | <p>Maîtrise les techniques individuelles de sécurité nécessaires à l'autonomie en ski de randonnée telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation :<br/>Se positionne sur la carte en faisant le lien terrain/carte <ul style="list-style-type: none"> <li>• En combinant les divers instruments : carte, boussole, altimètre, smartphone avec application cartographie</li> <li>• Maîtrise l'utilisation du GPS</li> </ul> </li> <li>-Nivologie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise une méthode de réduction des risques (3X3 par exemple)</li> <li>• Prépare et adapte son itinéraire en conséquence</li> <li>• Evolue en terrain permettant de gérer efficacement les risques nivologiques</li> </ul> </li> <li>- Techniques de progression en montée <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolue en ski de randonnée en phase de montée, maîtrise tous les aspects de la pratique.</li> <li>• Anticipe les possibles zones dangereuses en cas de chute (précipice en aval, piste verglacée...)</li> </ul> </li> <li>-Techniques descente <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise les principes de base en ski hors-piste.</li> <li>• Maîtrise et transmet les fondamentaux techniques de l'évolution en ski toute neige, tout terrain</li> </ul> </li> <li>-Milieu hivernal<br/>Maîtrise et anticipe les dangers liés à la pratique des activités hivernales : froid, vent, glissade...</li> </ul> |
| <b>Ec d'assurer la sécurité du groupe lors d'une sortie</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapte le choix de la sortie (niveau technique et physique, conditions nivo-météorologiques, etc...)</li> <li>- Maîtrise et applique une méthode de réduction des risques (3x3 par exemple)</li> <li>- Maîtrise, enseigne et applique les techniques de check DVA</li> <li>- Maîtrise, enseigne et applique les techniques de sondage et pelletage</li> <li>- Gère son groupe (renoncement, mise en sécurité, choix d'itinéraire et type de progression, anticipation des risques)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## Compétences pédagogiques

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

| Niveau d'intervention                                       | Fait progresser les licenciés débutants vers un objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Terrain sur lequel les compétences sont certifiées          | Itinéraires enneigés en montagne ou haute montagne présentant peu de difficultés techniques                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Ec de préparer le contenu d'une intervention (conception)   | Prépare une situation d'apprentissage favorisant la progression du licencié                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Ec de mettre en place son intervention                      | Repère le site : accès, intérêts des divers secteurs, caractéristiques des situations...<br>Prépare le matériel adapté :<br>- aux situations pédagogiques,<br>- à l'effectif et au niveau des stagiaires.                                                                                                                                               |
| Ec de conduire son intervention                             | Accueille les pratiquants en début de séance<br>- Adopte une attitude pédagogique favorisant l'implication du stagiaire<br>- organise son groupe en fonction d'objectifs spécifiques (qualité de l'apprentissage, sécurité, convivialité...)<br>- gère les relations au sein du groupe et démontre des capacités de communication et d'écoute efficaces |
| Ec d'évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants | Evalue :<br>- le niveau de satisfaction des stagiaires,<br>- leurs progrès dans la maîtrise des compétences enseignées<br><br>Délivre des passeports ski alpinisme jusqu'au niveau vert                                                                                                                                                                 |
| Ec d'évaluer la qualité de sa prestation                    | A une vision claire de la qualité de sa prestation et en effectue un retour d'expérience afin d'identifier les points positifs, les causes de manque d'efficacité ou d'échec et de définir des pistes d'améliorations                                                                                                                                   |

#### Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel

| Niveau d'intervention incident                   | Gère un incident/accident                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ec de gérer la sécurité pendant son intervention | Titulaire du premier niveau de secourisme (PSC ou équivalent) ; maîtrise :<br>- la réalisation et la transmission du bilan (fiche bilan et suivi)<br>- la réalisation des gestes et soins d'urgence<br>- les positions d'attentes adaptées à la situation<br>- la diffusion de l'alerte aux organismes de secours habilités |
| Ec de mettre en œuvre les techniques de secours  | Possède le matériel nécessaire à une intervention (fond de sac),<br><br>Accède en sécurité et intervient efficacement et rapidement auprès de la victime :<br>- en difficulté<br>- en cas de chute ou une glissade,                                                                                                         |

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50  
F. +33 (0)1 40 18 75 59  
[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046  
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

|                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- en cas de traumatisme (entorse)</li> <li>- en cas de malaise (hypo ou hyperthermie, hypoglycémie, etc)</li> <li>- en cas de collision avec un obstacle fixe ou mobile</li> <li>- en cas d'ensevelissement sous une avalanche (recherche simple et multi-victimes)</li> </ul> |
| <b>Ec d'assurer le suivi d'un accident ou incident</b>                   | Prévient le responsable de la structure (président du club...) et toutes les personnes concernées. Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi. Complète ou fait compléter la trousse de 1ers secours après utilisation.                                             |
| <b>Niveau d'intervention en gestion des matériels et des équipements</b> | <b>Gestion et conseil</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Ec de gérer le matériel du club</b>                                   | Conseille les membres du club sur le matériel nécessaire à l'activité (en fonction de l'usure, la perte d'anciens matériels ou de l'émergence de nouveaux besoins),                                                                                                                                                   |
| <b>Ec de gérer les EPI</b>                                               | En liaison avec le responsable des EPI, contrôle les sorties-rentrees du matériel club, s'assure de la qualité du stockage du matériel, signale les pertes ou l'usure ou tout événement exceptionnel. Réalise le suivi du parc de DVA, pelles et sondes.                                                              |

#### Compétences organisationnelles

|                                 |                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'intervention</b>    | Séance, sortie de proximité, stage au club ou événement (action de promotion...)                                                                                     |
| <b>Ec de préparer un projet</b> | Prépare les éléments nécessaires à son activité (réalise un budget prévisionnel, une fiche d'information pour un stage, liste d'inscription pour une sortie)         |
| <b>Ec de le conduire</b>        | Réalise les tâches selon l'échéancier défini (par ex. : diffuse une information, gère une liste d'inscriptions, organise un déplacement, réserve un hébergement...). |

## ANNEXE 4 : MODALITES D'ORGANISATION ET D'EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE

### Organisation de la formation continue

La formation continue d'initiateur ski de randonnée peut être déléguée aux ligues FFME.

-Équipe pédagogique : l'instructeur montagne peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux. Cette formation est encadrée par un instructeur Montagne titulaire des diplômes requis pour encadrer l'initiateur ski de randonnée niveau 3.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046  
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

- Durée : 7h minimum à effectuer tous les 4 ans pour mettre à jour les compétences visées par les brevets fédéraux d'initiateur ski de randonnée niveau 1, niveau 2 et niveau 3
- Le nombre de stagiaires est défini par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles mais il ne peut excéder 8 par formateur.

#### Évaluation de la formation continue

Vérification au cours de la formation continue des compétences mises à jour et correspondant au référentiel décrit à l'annexe 3 des 3 niveaux d'initiateur ski de randonnée.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)